



La Tenue Vestimentaire Du Porte-Drapeau

(Extrait du site internet [portedrapeauxdefrance](http://portedrapeauxdefrance.com))

Le porte-drapeau qui est le digne représentant de sa confédération, fédération, ou de son association et à qui a été dévolu au très grand honneur de porter l'emblème de cette dernière, doit être dans une tenue vestimentaire irréprochable, tout manquement ne saurait être admis lors de cérémonie ! A savoir :

- En pantalon gris ou bleu marine et blazer bleu marine, pour les dames, jupe ou pantalon couleurs gris ou bleu marine (ou bien vert, ancien de la légion par exemple), en costume sombre ou exceptionnellement en tenue militaire réglementaire actuelle (avec l'accord du D.M.D, délégué militaire départemental)
- Il doit porter la cravate noire (ou celle de son association).
- Il doit être couvert (coiffure régimentaire en relation avec son drapeau ou calot ou béret basque noir. Ne mettez que l'insigne de votre régiment !
- Par temps pluvieux ou froid le port d'un manteau, **d'une veste parka** ou d'une gabardine est autorisé.
- Il doit avoir une coupe de cheveux correcte.
- Il doit mettre des gants blancs en respect de l'emblème porté.
- Il doit porter des chaussures de ville noires, chaussettes noires.
- En règle générale il ne doit jamais se présenter en chemisette. Sauf forte chaleur en été, (trop de nos porte-drapeaux tombent en syncope) surtout pas question de porter une cravate, une chemisette bien fermée au niveau des boutons avec épaulettes et poches devant ; évitez de porter des médailles associatives à droite, accrochez correctement vos médailles (n'oubliez pas de mettre votre brevet à droite exemple celui des Parachutistes), et le port des gants blancs reste obligatoire.
- Les décorations officielles pendantes de grand modèle sont portées à gauche. (Sur un costume militaire, pas de décoration d'associations ni de Pin's)
- Pas de fourragère sur un costume civil.
- Le baudrier doit être de couleur noir.
- Le baudrier se porte sur l'épaule droite afin de ne pas masquer les décorations.
- Le baudrier blanc est réservé uniquement aux porte-étendards des hommes de troupes (militaires).
- L'insigne officiel de porte-drapeau se porte à droite (car assimilé à un certificat), vous pouvez le fixer sur le baudrier.
- La hampe du drapeau se tient en règle générale de la main droite, il n'est pas interdit de changer de main (si fort vent tenir la hampe des deux mains, il n'est pas interdit de tenir la pointe basse de la toile)
- Bien vérifier le boutonnage des vestes !



13 impasse du Mas de Soriech – 34970 Lattes – tél 04 99 137 222

site internet : www.comptoirduprotocole.com – Email : contact@comptoirduprotocole.com